Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040709-DE

Délibération n°20210407-09

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le premier avril deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 1er avril 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER et Renaud VAHE.

Absents excusés : Monsieur Guy REGNIER.

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 19 (18 présents et 1 procuration)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h45

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040709-DE

Délibération n°20210407-09

Objet : Acquisition de foncier auprès de l'EPF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'EPF est propriétaire des parcelles cadastrées AD n° 58 et 59 sur la Commune d'Hesdin, rue Saint-Sauveur, d'une contenance respective de 225 m² et 195 m².

La cession de ces biens est envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à négocier auprès de l'EPF les conditions financières relatives à l'acquisition de ces parcelles,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le sept avril deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS